

1. Organisateurs :

Auvergne Promobois et Egexpo organisent le 2^{ème} Prix de la Maison Bois à l'occasion du salon annuel PANORABOIS qui se déroulera du 21 au 23 janvier 2011 à la Grande Halle d'Auvergne de Clermont-Ferrand / Couron.

2. Objectif :

L'objectif de ce Prix est de promouvoir l'utilisation du bois dans la construction de logements collectifs ou individuels exemplaires réalisés depuis moins de 10 ans en particulier dans la zone Massif Central mais également au niveau national. Une attention particulière sera portée sur les réalisations obtenant des **performances environnementales (utilisation de ressources locales...)** et **énergétiques (performance thermique BBC, Passif ou Positif)** au-delà des exigences réglementaires.

3. Catégories :

- Catégorie n°1 : **Habitat individuel**
(Concerne les maisons individuelles quelque soit leur surface)
- Catégorie n°2 : **Extension et surélévation**
(Concerne les maisons individuelles et les logements collectifs)
- Catégorie n°3 : **Habitat collectif ou groupé**
(Concerne les bâtiments à partir de 2 logements)
- Catégorie n°4 : **Rénovation**
(concerne la rénovation intérieure et/ou extérieure)

4. Candidature :

Le Prix est ouvert à tous les architectes et maîtres d'œuvre, entreprises de constructions bois et maîtres d'ouvrage. Les réalisations devront être en structure bois. Un même candidat peut présenter 8 réalisations dans la limite de 2 par catégorie.

Les réalisations ayant candidaté à l'édition précédente et/ou à d'autres concours nationaux ne sont pas autorisés à être présentés.

Le ou les dossiers complets (dossier d'inscription, règlement signé, autorisation de publication et d'utilisation libre des photos) doivent être remis ou adressé à Auvergne Promobois **avant le 15 novembre 2010**.

Auvergne Promobois
Maison de la Forêt et du bois
Site de Marmilhat – BP 104
63370 Lempdes
Tél. : 04.73.98.71.10

5. Pièces à fournir avec le dossier de candidature :

Le dossier de candidature, avec les autorisations signées, sera adressé à Auvergne Promobois devra être composé :

- d'au minimum 4 photos avec une représentant la réalisation dans son contexte. Au format numérique (1600 x 1200 pixels minimum, 300dpi)
- d'un plan de masse avec orientation
- d'un plan par niveau
- d'une vue en coupe

6. Désignation des lauréats :

Le lauréat de chaque catégorie sera désigné par le vote des visiteurs du salon PANORABOIS du 21 au 23 janvier 2011. La réalisation de chaque catégorie obtenant le plus grand nombre de voix sera désignée lauréate.

En cas d'égalité :

- entre 2 réalisations alors 1 prix pour chacune sera décerné
- entre plus de 2 réalisations alors un tirage au sort sera effectué pour distinguer 2 réalisations.

Chaque prix sera remis sur le salon le dimanche 23 janvier 2011 à la personne morale ou privée dépositaire du dossier.

7. Publications et communication :

Les réalisations feront l'objet :

- d'une exposition itinérante qui sera présentée pour la première fois à PANORABOIS 2011,
- d'un ouvrage « Logements bois remarquables »
- de publication sur le site Internet d'Auvergne Promobois et de PANORABOIS
- d'articles de presse
- ...

8. Engagements :

L'acceptation du règlement par chaque candidat implique la libre utilisation par les organisateurs de l'ensemble des documents fournis (photos, plans, descriptifs) dans l'ensemble des publications réalisées (panneau d'exposition, reportage photos, ouvrage « Logements bois remarquables », supports de communication, articles de presse...) dans le cadre de PANORABOIS et des actions de promotion du bois dans la construction. Les organisateurs s'engagent à mentionner l'architecte, le constructeur, le maître d'ouvrage et le photographe professionnel sur chaque support. Les organisateurs ne pourront être tenu pour responsable dans les cas suivants :

- si les droits d'utilisation des photos prises par un professionnels n'ont pas été acquittés,
- si le candidat n'a pas informé le maître d'ouvrage/propriétaire de la présentation de son bâtiment au Prix Maison Bois 2011,
- si le Prix Maison Bois 2011 doit être annulé, reporté ou modifié.

Pour toutes questions s'adresser à Auvergne Promobois.